

## Evaluation 2018 de l'impact de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) en France

### Lots N°4 : Evaluation contrefactuelle de l'impact de 3 dispositifs régionaux co-financés par l'IEJ

## Synthèse – Janvier 2019

### SOMMAIRE

P. 2 & 3 - Les dispositifs de formation intégrés Cap Avenir et Cap Métiers en ex-Languedoc-Roussillon

P. 4 & 5 - Le dispositif « SAS préparatoire à l'apprentissage » en ex-Nord Pas-de-Calais

P. 6 & 7 Les Ecoles de la deuxième chance (E2C)

P. 8 - Eléments méthodologiques : la technique de l'appariement à partir du score de propension

P. 9 : Enseignement méthodologique

### Contexte et finalités de l'évaluation

Cette évaluation mutualisée<sup>1</sup> s'inscrit dans le cadre des obligations réglementaires en matière d'évaluation des fonds européens qui s'imposent à l'ensemble des autorités de gestion. Au cours de la programmation 2014-2020, les autorités de gestion sont en effet chargées d'évaluer l'efficacité, l'efficience et l'impact de leur programmation. Après une première évaluation sur les grands choix de mise en œuvre de l'IEJ en France en 2015, cette nouvelle évaluation se concentre sur les résultats et les impacts.

Le périmètre des travaux d'évaluation du présent rapport (lot 4) concerne les dispositifs et opérations cofinancés par le volet régional de l'IEJ au titre des 12 PO régionaux FEDER-FSE-IEJ entre 2014 et 2017.

- 10 programmes opérationnels (PO) régionaux métropolitains (Aquitaine, Auvergne, Centre-Val de Loire, Champagne-Ardenne, Haute-Normandie, Languedoc-Roussillon, Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Ile-de-France, Midi-Pyrénées) ;
- 2 PO ultramarins (Guadeloupe, Martinique).

**Il s'agit de savoir si l'IEJ a été mobilisée sur des programmes efficaces, voire efficaces. Pour cela, cette étude a eu recours à des approches contrefactuelles visant à établir l'existence d'un impact causal de trois dispositifs régionaux financés par l'IEJ.**

Un travail d'investigation a été mené pour sélectionner ces dispositifs au regard de 3 critères : la représentativité du dispositif, les gains attendus en termes d'aide à la décision et la faisabilité de mobilisation d'une analyse contrefactuelle.

### Les 3 dispositifs suivants ont été retenus :

- ▶ Les dispositifs de formation intégrés Cap Avenir et Cap Métiers en ex-Languedoc-Roussillon (7 000 participants)
- ▶ Le dispositif d'accès à l'apprentissage « SAS préparatoire à l'apprentissage » en Nord Pas-de-Calais (13 000 participants)
- ▶ Les Ecoles de la deuxième chance (E2C) : 2 700 participants

**Cette évaluation d'impact contrefactuelle est la première du genre conduite en France sur l'IEJ ou le FSE.**

<sup>1</sup> Cette étude s'inscrit dans un ensemble de travaux lancés en 2017 par la DGEFP sur l'évaluation de l'IEJ en France, via 6 lots couvrant l'ensemble du champ d'investigation : lot 1 (évaluation globale des résultats et transformation opérées), Lot 2 (évaluation de l'impact global), lot 3 (évaluation contrefactuelle de 3 dispositifs nationaux financés par l'IEJ), lot 4 (évaluation de 3 dispositifs régionaux financés par l'IEJ), lot 5 (évaluation de projets innovants), lot 6 (synthèse des travaux).

## 1 - Le dispositif Cap Avenir/ Cap Métiers en Occitanie

### Modalités de mise en œuvre

#### Un parcours intégré et personnalisé proposé aux jeunes NEET

Les deux dispositifs "Cap Avenir" et "Cap Métiers" sont issus de la généralisation, grâce au financement IEJ, de l'expérimentation conduite entre novembre 2012 et décembre 2013 en Languedoc-Roussillon. Ces deux dispositifs (parfois enchaînés) vers la qualification et l'emploi reposent notamment sur :

- ✓ l'accompagnement renforcé et individualisé avec un référent pédagogique unique
- ✓ la collaboration des acteurs régionaux (référénts RSA, Missions locales, Comités locaux de suivi et organismes de formation). Une place importante est également donnée aux entreprises.

Le participant peut donc enchaîner dans son parcours différentes actions : conseil & orientation, découverte professionnelle, mise à niveau, acquisition de premiers gestes professionnels...

#### qui a permis de prendre en charge de nombreux jeunes peu qualifiés

Plus de 7 000 participants IEJ<sup>2</sup> étaient enregistrés fin 2017 dans le système de suivi de la Région comme entrés dans ces dispositifs depuis janvier 2015.

Ce public cible présente généralement un bas niveau de qualification (80% avec un niveau inférieur au Bac, plus de 30% sans aucun diplôme et près de 58% de femmes). La durée d'accompagnement est en général comprise entre 3 et 6 mois.

### Méthodologie d'évaluation : Estimation contrefactuelle par appariement

#### Etape 1 - Recrutement d'un échantillon témoin

Du fait de la généralisation de ces dispositifs, il apparaissait très compliqué d'identifier un groupe témoin suffisamment large et comparable au sein même du territoire de leur déploiement.

L'option a alors été de retenir des jeunes ayant bénéficié d'actions de formation plus classiques proposées dans des territoires comparables, l'idée étant d'apprécier la plus-value d'une approche individualisée et intégrée :

- ✓ Sélection des départements du Pas-de-Calais, du Nord et de l'Aisne présentant un taux de chômage de jeunes comparable (supérieur à 30%)
- ✓ Identification de 4 dispositifs différents de formation pré-qualifiante dits « classiques » sur ces territoires
- ✓ Chaque analyse (Cap Avenir et/ou Cap Métier) a nécessité la construction d'un groupe témoin spécifique ne couvrant pas les mêmes types d'actions (orientation/découverte professionnelle *versus* mise à niveau/premiers gestes professionnels)

#### Etape 2 - Consolidation des données et construction des indicateurs

Un travail très complexe de consolidation a été réalisé du fait de systèmes de suivi de la formation professionnelle différents entre les deux Régions<sup>3</sup>. Un groupe témoin de près de 6 000 sujets a pu être construit.

Le manque d'information disponible sur la situation à plus long terme (6 mois) sur le groupe témoin n'a pas pu être pallié par une enquête *ad hoc*, l'accès aux données nominatives n'ayant pas été autorisé par le référent CNIL.

#### Etape 3 - Estimation par appariement

- ✓ Identification des variables différenciant le plus le groupe bénéficiaire et le groupe témoin. Celles *in fine* retenues : niveau d'études et durée du chômage
- ✓ Construction des groupes bénéficiaire et témoin par appariement à partir du score de propension
- ✓ Calcul des indicateurs et vérification de la significativité (marge d'erreur obtenue < 1%<sup>4</sup>)

<sup>2</sup> Demandeurs d'emploi sortis du système scolaire depuis plus de 6 mois dont le projet a été validé par l'un des prescripteurs habilités par la Région.

<sup>3</sup> Les types d'information collectés et la définition associée aux indicateurs peuvent varier en fonction des dispositifs, notamment s'ils sont financés par des fonds IEJ, FSE ou sans financement européen (PRF). Exemple : taux de rupture, type d'emploi à la sortie, sortie *ni en formation, ni en emploi, ni en recherche d'emploi*

<sup>4</sup> L'effet net des dispositifs est considéré comme significatif en deçà d'une marge d'erreur de 10%

### 3 Synthèse, lot 4 – Evaluation contrefactuelle de 3 dispositifs régionaux co-financés par l'IEJ

## Une plus-value avérée des parcours individualisés et renforcés

### Le dispositif favorise l'accès à l'emploi et aux formations qualifiantes

Avoir bénéficié d'une action CAP Avenir ou Cap Métiers augmente de 60 % les chances des bénéficiaires d'accéder à l'emploi dans le mois suivant la date de fin d'accompagnement (écart de 8,5 points de %) dans le mois suivant la fin d'accompagnement. L'effet sur l'emploi est plus positif pour les jeunes bénéficiaires d'une action CAP Métiers, elle double les chances.

Les dispositifs Cap Avenir et Cap Métiers se caractérisent également par un effet net très important en matière de retour en formation, notamment en formation qualifiante. Globalement, deux fois plus de jeunes rebondissent sur une formation à la sortie pour ces dispositifs et jusqu'à 4 fois plus pour le dispositif Cap Avenir, pris isolément, par rapport à des actions d'orientation classique.

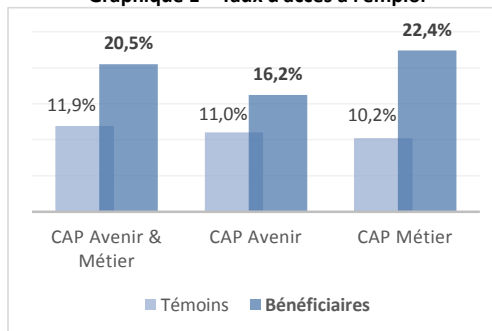
Ce différentiel peut néanmoins résulter en partie d'orientations politiques divergentes entre les deux régions. L'analyse sur le taux d'accès aux contrats en alternance (apprentissage, contrats de professionnalisation) n'a pas été suffisamment significative pour tirer des conclusions mais il semble qu'il n'y ait pas d'écart majeur entre le groupe témoin et bénéficiaire.

- Le surcoût de ces approches semble limité (+19% pour le coût moyen horaire).
- Du fait de données partielles, il n'a pas été possible d'apprécier un effet significatif sur le long terme.

Même s'il n'a pas été possible de calculer un effet net, les dispositifs Cap Avenir et Cap Métiers semblent réduire significativement le taux d'abandon et ainsi assurer un maximum de continuité dans l'accompagnement des jeunes demandeurs d'emploi.

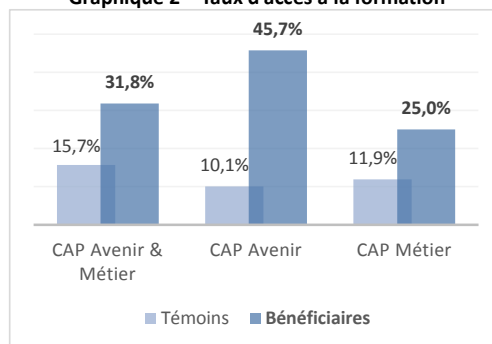
- La comparaison historique montre que ce taux est passé de près de 30% dans le cadre de l'ancien programme régional à moins de 10% aujourd'hui, sur l'ensemble des parcours de Cap Avenir / Cap Métiers.

Graphique 1 – Taux d'accès à l'emploi



Source : Données d'enquête et traitement EDATER

Graphique 2 – Taux d'accès à la formation



Source : Données d'enquête et traitement EDATER

## 4 Synthèse, lot 4 – Evaluation contrefactuelle de 3 dispositifs régionaux co-financés par l'IEJ

### 2- Le dispositif d'accès à l'apprentissage en ex-Nord-Pas-de-Calais

#### Objectifs et mise en œuvre

En réponse à la dégradation de la situation des jeunes sur le marché du travail, l'ex Région Nord-Pas-de-Calais a fait le choix en 2014 de concentrer ses crédits IEJ sur la création d'un dispositif préparatoire à l'apprentissage destiné aux NEET. Ce SAS recouvre 3 grands types d'actions dont :

- ✓ l'appui à la définition du projet professionnel
- ✓ l'accompagnement (atelier technique de recherche d'emploi, coaching, simulation d'entretien, etc.)
- ✓ l'orientation et la mise en relation des jeunes avec des entreprises

L'objectif du SAS est d'encourager l'accès à l'apprentissage et de sécuriser les parcours des jeunes poursuivant en apprentissage dont un contexte national et régional marqué par un taux d'abandon (ou de décrochage) de plus de 20 % et par une baisse tendancielle de la part d'apprentis préparant un diplôme de niveau CAP et bac professionnel (niveaux IV et V).

#### Un dispositif ayant bénéficié à 13 000 NEET peu ou pas qualifiés

A fin 2017, 13 000 jeunes avaient bénéficié d'un SAS apprentissage. 60% ont été accompagnés par un CFA (dont 27% uniquement par la Chambre de métiers et d'artisanat de région<sup>5</sup>, principal opérateur du SAS) et 20% par une E2C. En moyenne âgés de 19 ans, 72% des participants n'avaient pas le Bac à leur entrée dans l'opération (3% étaient diplômés de l'enseignement supérieur), 41% étaient des femmes, 30% relevaient d'un ménage sans emploi et 42% étaient inactifs à l'entrée. La durée moyenne d'accompagnement est d'environ 4 mois.

#### Objectifs et méthodologie d'évaluation :

L'évaluation vise à mesurer l'impact du dispositif du SAS sur :

- Le renforcement de l'accès à l'apprentissage des NEET et de l'apprentissage dans la région ?
- La sécurisation du parcours des apprentis sortant de SAS : à profil équivalent, la participation au SAS apprentissage a-t-elle permis de limiter les taux de décrochage en apprentissage ?

Les analyses contrefactuelles ne portent que sur le second objectif car le choix de s'orienter vers l'apprentissage dépend de multiples facteurs difficilement inobservables (motivation, choix personnel).

#### Etape 1 - Croisement des données de suivi IEJ avec celles des bases d'apprentis de la Région et définition d'indicateurs

Afin d'identifier les sortants de SAS ayant effectivement poursuivi en apprentissage, les données de suivi IEJ-FSE ont été croisées (à partir des noms-prénoms-date de naissance) avec celles des bases des 70 000 apprentis recensés sur 2014/2018<sup>6</sup> dans le progiciel de gestion du service apprentissage des Hauts-de-France. A partir de ce travail, différents indicateurs ont été construits dont :

- Le taux d'accès à l'apprentissage des jeunes sortants de SAS (la part de sortants du SAS ayant effectivement poursuivi en apprentissage)
- Le taux de décrochage des apprentis en première année de formation (part d'apprentis ayant commencé une formation de plus d'un an et qui ne la poursuivent pas la seconde)

#### Etape 2 - Restriction du périmètre d'analyse et identification d'un groupe témoin

L'absence de données suffisamment qualifiées sur la Picardie a poussé à l'écartier du groupe témoin. Le groupe témoin a donc été constitué à partir des apprentis de Nord-Pas-de-Calais n'étant pas passés par un SAS et dont le taux de décrochage a pu être calculé, soit 21 125 apprentis. Afin de tenir compte du statut à l'entrée, le *groupe témoin a été restreint aux apprentis qui étaient chômeurs avant d'entrer en apprentissage.*

#### Etape 3 - Estimation par appariement

- Identification des variables différenciant le plus le groupe bénéficiaire et le groupe témoin. Celles in fine retenues : domaine de formation et taille de l'entreprise d'accueil
- Construction des groupes bénéficiaire et témoin par appariement à partir du score de propension.
- Calcul des indicateurs et vérification de la significativité

<sup>5</sup> La CMAR Dispositif régional d'accompagnement et de mise en apprentissage des jeunes (DRAMAJ)

<sup>6</sup> Extraites du progiciel spécifique à la gestion du Service Apprentissage de la Région Hauts-de-France (HDF), Ypareo.

## 5 Synthèse, lot 4 – Evaluation contrefactuelle de 3 dispositifs régionaux co-financés par l'IEJ

### Un dispositif ayant encouragé l'accès à l'apprentissage d'un volume important de jeunes NEET sans permettre de réduire leur taux de décrochage en première année de formation

#### Le SAS a permis à 2 600 NEET d'accéder à l'apprentissage, soit 23% des sortants de SAS

Sur les 11 850 sortants de SAS apprentissage, 23% ont effectivement poursuivi en apprentissage, soit 2 625 apprentis (sur des niveaux IV et V en très grande majorité) représentant 6% du stock moyen d'apprentis comptabilisés en Nord-Pas-de-Calais sur 2015-2017. Des écarts sont observés entre opérateurs puisque 31% des jeunes accompagnés par un CFA ont accédé à l'apprentissage contre 7,4% de ceux accompagnés par une E2C.

Parmi les sortants de SAS accédant à l'apprentissage, 15% résident dans un quartier prioritaire de la ville contre 9% en moyenne pour les autres apprentis, révélant une capacité du dispositif à faire accéder ces publics à l'apprentissage. Les femmes sont également plus représentées dans les sortants de SAS ayant accédé à l'apprentissage (38% contre 32% pour les autres apprentis).

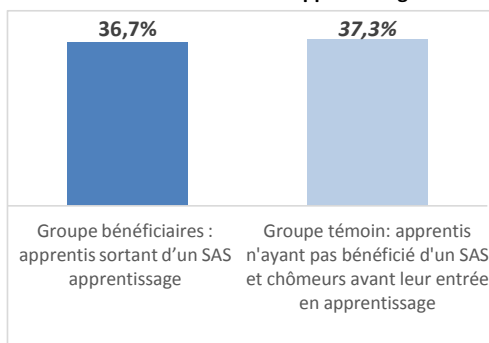
#### Le SAS a contribué à accroître le nombre d'apprentis de niveau V sur la région

La hausse du nombre d'apprentis de niveau V observée en Nord-Pas-de-Calais sur 2014-2017 est en partie imputable au SAS apprentissage, et notamment à l'opération portée par la Chambre de métiers et d'artisanat de région (CMAR) qui concentre près de la moitié (1 200) des participants au SAS ayant poursuivi en apprentissage. Entre 2014 et 2017, les apprentis de niveau V ont augmenté de 12% (+900) sur la région, alors qu'ils baissaient de 4% en Picardie. A lui seul, le CFA de la CMAR, a vu ses effectifs de niveau V augmenter de 16% (+ 600).

#### Le passage par un SAS ne diminue pas de manière significative le taux de décrochage en première année d'apprentissage

Sur la période 2014-2017, les apprentis IEJ sortant d'un SAS affichent un taux de décrochage important en première année (36,7%), significativement identique aux apprentis de la région Nord-Pas-de-Calais n'étant pas passés par un SAS apprentissage et qui étaient chômeurs avant leur entrée en apprentissage (37,3%). A titre de comparaison, le taux de décrochage en première année de formation pour l'ensemble des apprentis n'ayant pas bénéficié d'un SAS s'élève à 22,6% (soit un écart de 15,2 points).

Graphique 1 – Taux de décrochage en première année de formation en apprentissage



Source : Données IEJ-FSE et Ypareo – traitement Amnyos

Toutefois, les variables mobilisées dans le cadre du contrefactuel ne reflètent que partiellement la précarité et le niveau de formation des apprentis des deux sous-populations (absence de donnée sur la durée d'éloignement au chômage). Or on peut imaginer que les apprentis sortant de SAS apprentissage étaient plus éloignés de l'emploi et de la formation que les apprentis du groupe témoin. Ainsi, malgré des handicaps initiaux *a priori* plus importants, le parcours SAS a permis d'obtenir des taux de décrochage similaires.

En outre, l'absence de suivi et d'accompagnement spécifique des jeunes sortant de SAS et accédant à l'apprentissage est invoqué pour expliquer l'importance des taux de décrochage. Les études montrent pourtant que le suivi des apprentis durant le temps passé en entreprise conditionne leur réussite<sup>7</sup>, de surcroît pour un public peu diplômé et appréhendant un environnement nouveau. En réponse à ces forts taux d'abandon, l'appel à projets « SAS apprentissage » lancé par la Région Hauts-de-France en octobre 2018 et s'inscrivant dans la continuité du premier « SAS », a ainsi imposé que soit prévu « un suivi post-parcours IEJ sur 4 mois permettant de prévenir les ruptures à l'issue de la signature du contrat d'apprentissage ».

<sup>7</sup> Rapport IGAS « Plan de relance de l'apprentissage : l'accompagnement des apprentis pour une sécurisation des parcours », juillet 2014

## 6 Synthèse, lot 4 – Evaluation contrefactuelle de 3 dispositifs régionaux co-financés par l'IEJ

### 3- Le dispositif « Ecoles de la 2<sup>e</sup> Chance » (E2C)

#### Objectifs et modalités d'accompagnement

En France, les E2C se sont développées dans les années 2000, avec la première école mise en place à Marseille en 1997. En 2016, le réseau des E2C comptait 116 sites (51 écoles) pour un budget de 78,4 M€<sup>8</sup> répartis essentiellement sur l'Est du territoire français. Les E2C interviennent dans le cadre d'un label élaboré par le Réseau E2C France sur la base d'un cahier des charges, jugé conforme en 2009 par les ministères chargés de l'Emploi et de l'Éducation nationale.

Les E2C partagent une même ingénierie d'accompagnement des publics et mettent en place un parcours organisé en 5 grandes étapes

- L'évaluation des compétences et mise en place d'un plan de formation individualisé avec une période d'intégration progressive dans l'école
- Découverte de métiers, stages, et consolidation des savoirs de base
- Confirmation du projet professionnel avec l'acquisition de gestes professionnels
- Préparation à l'emploi et à la formation
- Suivi et accompagnement jusqu'à un an après la sortie de l'E2C

Le processus de recrutement est en partie cadré par le label : les jeunes entrent dans le dispositif après une période « probatoire » qui leur permet de démontrer leur engagement ou motivation. Les jeunes éligibles au dispositif doivent avoir entre 16 et 25 ans. Ils ont 20 ans en moyenne, 84% d'entre eux ont un niveau infra V et 62% n'ont aucune expérience professionnelle. Le public est composé à 50% de femmes.

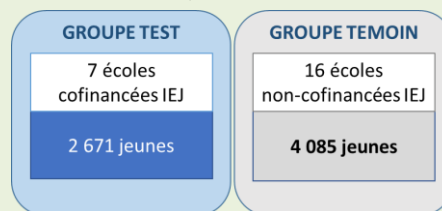
#### Objectifs et méthodologie d'évaluation :

L'évaluation vise à mesurer l'impact d'un co-financement IEJ sur le parcours des bénéficiaires des écoles éligibles à l'IEJ : dans quelle mesure le fait pour un jeune d'être entré dans une école cofinancée IEJ a eu une incidence sur sa situation à l'issue (taux d'accès à l'emploi, en formation) – à court et à plus long terme (3, 6, 9 et 12 mois) ?

#### Étape 1 – Restriction du périmètre d'analyse identification d'un groupe témoin et bénéficiaires d'écoles

Le périmètre de l'analyse porte sur les jeunes entrés en 2016 en E2C (année correspondant à la mise en place d'un système d'information national rendant possible des comparaisons fiables des indicateurs de résultats entre écoles).

La première étape du processus visait à constituer par appariement un échantillon d'E2C cofinancées et non-cofinancées par l'IEJ semblables selon différentes variables (taux de sortie précoce, durée moyenne de parcours) en contrôlant un « effet établissement ». Au total, 23 écoles représentant 6 756 élèves ont été retenues (7 cofinancées par l'IEJ et 16 non cofinancées).



#### Étape 2 - Estimation par appariement

- Identification des variables différenciant le plus le groupe bénéficiaire et le groupe témoin. Celles *in fine* retenues: genre, âge, lieu d'habitation ; durée d'éloignement au chômage, QPV
- Appariement à partir du score de propension des jeunes des écoles IEJ et non-IEJ de l'échantillon d'écoles précédemment constitué pour contrôler un effet lié aux caractéristiques des jeunes et mesurer ainsi un effet net de l'IEJ
- Calcul des indicateurs et vérification de la significativité

<sup>8</sup> « Données financières 2016 », juillet 2017, Réseau E2C France.

Précautions de lecture : les chiffres n'intègrent pas l'indemnisation des jeunes en tant que stagiaire de la formation professionnelle. Le montant des indemnités versées aux stagiaires par les Conseils régionaux est estimé à 18,6 M€. Cela porterait le budget des E2C à 87 M€ pour l'année 2016. A noter, ces chiffres n'intègrent pas les données relatives aux E2C du Jura et de Martinique Nord.

## 7 Synthèse, lot 4 – Evaluation contrefactuelle de 3 dispositifs régionaux co-financés par l'IEJ

### Une probabilité plus faible pour les jeunes accompagnés par des E2C co-financées par l'IEJ d'accéder à l'emploi

Les jeunes sortants d'un accompagnement porté par une école cofinancée par l'IEJ ont *a minima* 5 points de % de moins de chance d'être en emploi 3, 6, 9 ou 12 mois après leur sortie que les jeunes sortants d'écoles non-financées par l'IEJ. Ils ont également une probabilité plus faible d'occuper un emploi durable : 4,7 points de % de chances à 3 mois, et 6,4 points à 1 an.

Les jeunes du groupe test et du groupe témoin ont une probabilité avoisinante d'accéder à la formation à l'issue de leur accompagnement en E2C.

Les jeunes issus d'une école financée par l'IEJ ont plus de chance d'être dans une situation non stabilisée (réorientation, en fin de parcours sans solution, en service civique, dans un autre dispositif, en train de créer son entreprise, en recherche d'emploi) 3 mois et 6 mois après la sortie du dispositif.

**Tableau 1 – Ecart de taux d'accès à l'emploi entre les jeunes sortants du groupe bénéficiaires et ceux du groupe témoin**

	En emploi	Dont en emploi durable
Sortie immédiate	NS	NS
à 3 mois	-6,1 (***)	-4,7 (***)
à 6 mois	-5,7 (***)	-7,2 (***)
à 9 mois	-5,5 (**)	-6,8 (***)
à 12 mois	NS	-6,4 (**)

Interprétation : un jeune sorti d'une école financée par l'IEJ a en moyenne 6,1 points de pourcentage de chance en moins d'être en emploi 3 mois après la sortie du dispositif par rapport à un jeune sortant d'une école non financée par l'IEJ.

**Tableau 2 – Ecart de taux d'accès à la formation et de sortie en autres situation entre les jeunes sortants du groupe bénéficiaires et ceux du groupe témoin**

	En formation (dont alternance)	Autre situation <sup>9</sup>
Sortie immédiate	3,9 (*)	NS
à 3 mois	NS	4,6 % (**)
à 6 mois	-3,4 (*)	9 (***)
à 9 mois	NS	NS
à 12 mois	NS	NS

Seuils de significativité : 10 % \* ; 5 % \*\* ; 1 % \*\*\* ; NS (non significatif)

### Un dispositif qui a su adapter son ingénierie de parcours pour un public plus en difficulté

Les écoles cofinancées par l'IEJ ont eu besoin d'adapter leur parcours pour accueillir des jeunes plus en difficulté – à profil similaire – que les jeunes des autres écoles qu'elles suivent habituellement (aménageant le rythme de l'alternance ou parfois en allongeant ce parcours). Cela témoigne de l'empreinte de l'IEJ sur un dispositif et des pratiques professionnelles : loin d'un effet de substitution des financements, le recentrage sur les publics NEET a manifestement induit un ajustement du dispositif lui-même.

Le mode d'accès à l'E2C est sensiblement différent entre les jeunes du groupe test et ceux du groupe témoin (plus de candidatures spontanées dans le groupe test). Le fait que le public ne soit pas entré dans les E2C par les réseaux traditionnels de prescription révèle une concurrence entre acteurs engagés et financés sur un même public. Les publics traditionnels des E2C ont été captés par des acteurs qui les auraient réorientés dans d'autres circonstances ce qui a conduit à ce que les E2C cofinancées par l'IEJ accompagnent des publics encore plus en difficulté.

Concernant la situation des jeunes à l'issue du dispositif par rapport à l'emploi, l'analyse doit être tempérée par une triple réalité : leur situation est globalement bonne à l'échelle du réseau puisque 55% des jeunes ont une sortie positive (formation ou emploi) ; les E2C n'étant pas des structures de placement, elles n'ont pas vocation à reconduire les jeunes à l'emploi mais avant tout à leur permettre d'acquérir les compétences permettant cet accès ; en adaptant les parcours à leur public, les E2C cofinancées par l'IEJ ont réussi à construire des parcours permettant d'attester de l'acquisition de compétences aussi performante que ceux des E2C non-financées IEJ.

Le fait que les chances d'accès à l'emploi soient plus faibles pour les publics des E2C co-financées par l'IEJ (a minima 5 points de moins), s'explique d'une part par les publics accueillis et d'autre part par la situation dégradée du marché de l'emploi des jeunes sur les territoires éligibles à l'IEJ.

<sup>9</sup> En réorientation, en fin de parcours sans solution, en service civique, dans un autre dispositif, en train de créer son entreprise, en recherche d'emploi.

## ELEMENTS METHODOLOGIQUES

### L'évaluation contrefactuelle par la technique de l'appariement à partir du score de propension

« L'appariement est une méthode d'évaluation non expérimentale où l'on constitue le meilleur groupe de comparaison possible pour un groupe de traitement donné à l'aide de grandes bases de données et de techniques statistiques complexes » (Paul J. Gertler et al., 2010)

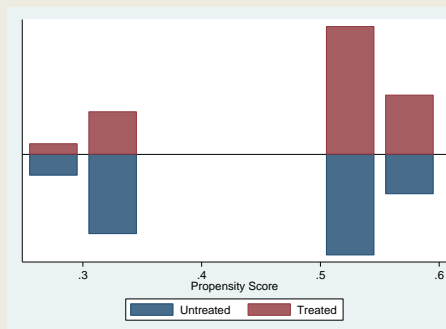
La méthode de l'appariement<sup>10</sup> consiste à exploiter les caractéristiques individuelles de manière à construire un groupe « témoin » adéquat, c'est-à-dire un groupe de non-bénéficiaires similaires au groupe des bénéficiaires du point de vue d'une série de variables. **Cette méthode permet de réduire les écarts de profil existants entre le groupe de bénéficiaires et le groupe de non bénéficiaires.** A partir des deux groupes (bénéficiaire/témoin) construits par appariement, l'effet net du dispositif sur les bénéficiaires est ensuite estimé en comparant la moyenne des résultats du groupe de bénéficiaires à la moyenne des résultats du groupe de « contrôle » (c'est-à-dire les non-bénéficiaires aux caractéristiques/scores de propension identiques.)

Le groupe « témoin » est ainsi défini à partir de non-bénéficiaires sélectionnés à partir de variables pré-définies, appelées variables conditionnantes ou **variables d'appariement**. Or, plus le nombre de ces variables est important, plus il est difficile de trouver pour chaque bénéficiaire un non-bénéficiaire identique pour tous ces critères. Le score de propension est un indicateur compris entre zéro et un qui résume de manière synthétique (en une seule dimension) l'ensemble des variables d'appariement : *il correspond à la probabilité estimée d'être bénéficiaire du dispositif à partir des variables appariement*. Une régression logistique<sup>11</sup> qui explique le fait d'avoir bénéficié du dispositif par les caractéristiques des individus, permet d'identifier ces variables.

La fiabilité de la méthode repose sur une première hypothèse, à savoir que la participation à l'action publique ne dépend que de critères de sélection basés sur les caractéristiques observables des individus. La comparaison des scores de propension estimés entre les deux groupes offre un outil de diagnostic pour évaluer la similarité entre les participants traités et ceux qui ne sont pas. Une hypothèse sur laquelle repose la robustesse des résultats de la méthode est connue sous le nom d'« **hypothèse du support commun** ». Elle signifie qu'il existe pour chaque bénéficiaire, au moins un non bénéficiaire dans l'échantillon de non participants qui ait des valeurs identiques ou très proches en termes de caractéristiques observables.

Ci-contre figure un exemple de vérification du support commun pour le dispositif Cap Métier/Cap Avenir en Occitanie. L'analyse visuelle de la distribution du score de propension des deux groupes permet d'attester que pour chaque individu traité on trouve au moins un non bénéficiaire ayant les mêmes caractéristiques (score de propension) dans le groupe témoin. Les barres d'histogramme en bleu représentent les scores de propension des participants du groupe de bénéficiaires (*treated*) et les courbes rouges (ou barres d'histogramme rouge) représentant les scores de propension des participants du groupe témoin (*untreated*). La forte symétrie dans la répartition des scores de propension atteste de la qualité du support commun et donc de l'appariement.

Illustration du support commun (analyse comparative des scores de propension des deux groupes) de Cap Avenir / Cap Métier



<sup>10</sup> fait de construire des binômes participants vs non participants à un programme de telle sorte que les deux individus du « couple » aient les mêmes caractéristiques observables

<sup>11</sup> L'estimation du score de propension se fait classiquement par l'intermédiaire d'une régression logistique, le score de propension étant une probabilité.



## ENSEIGNEMENTS METHODOLOGIQUES



### Un appariement des données individuelles de suivi IEJ-FSE avec les données statistiques administratives souvent nécessaire et qui implique différents prérequis

L'accès à une donnée individuelle de qualité constitue le critère fondamental de faisabilité d'une évaluation contrefactuelle. L'évaluation par la méthode d'appariement requiert la constitution d'une base de données comportant à la fois des données sur les bénéficiaires, sur le groupe témoin ainsi que sur les indicateurs de résultat retenus. Les catégories d'informations renseignées pour les deux groupes doivent être identiques pour rendre possible l'appariement. L'appariement à des bases de la statistique publique (Pôle Emploi, ASP, systèmes d'information régionaux sur la formation professionnelle, etc) est souvent nécessaire. Si ce type d'appariement présente *a priori* plusieurs avantages par rapport à l'enquête ad-hoc (fiabilité des données liée au caractère officiel de la collecte, possibilité de s'appuyer sur des échantillons d'analyse plus larges ; variables identiques à la fois pour les bénéficiaires et les non-bénéficiaires, coût d'accès généralement nul ou acceptable), il implique certains prérequis :

- Disposer d'un identifiant unique entre les deux bases ce qui est rarement le cas et nécessite à défaut de réaliser l'appariement sur la base des noms-prénoms des individus. Dans le cadre de l'évaluation du SAS apprentissage, un appariement de ce type a été réalisé entre les bases de données individuelles IEJ-FSE (relatives au SAS) et les bases administratives des apprentis de la Région afin de retrouver les sortants de SAS apprentissage ayant poursuivi en apprentissage.
- Etablir un dialogue dès le démarrage du programme avec les détenteurs des bases externes. En effet, la protection légale des données individuelles des bases de données administratives est une contrainte à leur utilisation à des fins d'évaluation, de surcroît depuis la mise en application du RGPD (Règlement général sur la protection des données) qui impose à tous les acteurs traitant des données personnelles, qu'ils soient responsables de traitement ou sous-traitants, certaines obligations majeures dont ils doivent pouvoir démontrer le respect à tout moment. La CNIL met à disposition des acteurs concernés un certain nombre d'informations, guidances et outils : <https://www.cnil.fr/comprendre-le-reglement-europeen>. Une autorisation officielle d'accès à ces bases doit être obtenue auprès de l'autorité compétente en matière de protection des données.

### Des données nominatives difficilement accessibles dans les temps de l'évaluation compte tenu du RGPD, freinant la conduite d'enquête en ligne ou téléphonique

Le contexte d'application du RGPD dans lequel s'est déroulée l'évaluation a freiné l'accès direct aux bases nominatives complètes (notamment celle des stocks d'apprentis en Hauts-de-France) et *a fortiori* l'accès aux coordonnées personnelles des participants nécessaires pour conduire les enquêtes ad-hoc initialement prévues. En l'absence d'accès aux coordonnées des non bénéficiaires, une restriction des analyses aux données de suivi disponibles (IEJ, FSE et PRF) a dû être retenue comme alternative pour le dispositif Cap métier / Cap Avenir. Or les dispositifs qui ne bénéficient pas de financement IEJ ne sont pas soumis aux mêmes obligations de suivi (variables de profil et modalités hétérogènes ; suivi à 6 mois non obligatoire etc.). Un travail conséquent d'harmonisation des données et de consolidation d'une base de données unique et homogène a donc été nécessaire pour préparer les analyses contrefactuelles.

#### Vos interlocuteurs :

##### Edater

Sébastien Guilbert : [guilbert@edater.com](mailto:guilbert@edater.com)

Hugo Thenint : [hthenint@edater.com](mailto:hthenint@edater.com)

##### Amnyos

Frédéric Bertrand : [frederic.bertrand@amnyos.com](mailto:frederic.bertrand@amnyos.com)

Vincent Roué : [vincent.roue@amnyos.com](mailto:vincent.roue@amnyos.com)

Code de champ modifié